

# Commission nationale de toponymie (CNT)



Référence : 2025-037 – CNT/CNIG  
Date : 15 avril 2026  
Affaire suivie par : Hervé Bohbot (rapporteur de la CNT)  
Téléphone : 06 60 57 60 78  
Courriel : [herve.bohbot@cns.fr](mailto:herve.bohbot@cns.fr)

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance de la Commission nationale de toponymie du Conseil national de l'information géolocalisée (CNT du CNIG) du **mercredi 12 février 2025 de 14 h 30 à 17 h**, sous la présidence de M. Pierre JAILLARD, en visioconférence Webconf.

L'ordre du jour était le suivant :

### POINTS DE DÉCISION

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai 2024.
- 2) Mise à jour de *Pays, territoires et villes du monde* (PTVM).

### POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

- 3) Présentation du fichier PTVM en données structurées (format JSON exploitable de manière informatisée) et diffusion.
- 4) Préparation de la session 2025 du groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (New York, 28 avril au 2 mai 2025).
- 5) Changements toponymiques proposés par le Président des États-Unis.
- 6) Reconstitution par l'INSEE de l'historique des TOM français depuis 1943 pour intégration au Code Officiel Géographique.
- 5) Fusion des communes de Choye et Villefrancon (Haute-Saône).

### QUESTIONS DIVERSES

#### Membres présents

Organisme	Nom
CNT/CNIG, Président	M. Pierre JAILLARD
CNT/CNIG, CNRS, rapporteur	M. Hervé BOHBOT
CNIG	M. Benoît MORANDO
DGCL, Ministère de l'Intérieur	M. Léonard WENNER
DGLFLF	Mme Julie ANDREU
IGN	M. Jean-Sébastien MAJKA
INSEE, pôle référentiels géographiques, COG	M. Joachim CLÉ
SHOM	M. Nicolas DAVID
Personnalité qualifiée	M. Ange BIZET

**Liste de diffusion :** les membres de la CNT et personnalités qualifiées invitées.

Visa	Date	Nom	Organisme
------	------	-----	-----------

Validation	9 avril 2026	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG
Approbation	15 avril 2026		CNT

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président propose de convenir que la CNT se réunisse à l'avenir ordinairement en visioconférence, très peu de membres ayant opté pour la réunion en présentiel initialement prévue à l'IGN à Saint-Mandé. M. Morando, nouveau secrétaire du CNIG, qui succède à Pierre Vergez au sein de la commission, suggère de conserver toutefois une réunion en présentiel par an, ce qui est convenu en principe. Un tour de table de présentation est effectué.

## POINTS DE DÉCISION

### 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai 2024

M. Bizet récuse le qualificatif « fantaisiste » à propos d'assertions contenues dans une note qu'il a produite et dont il est fait état dans le compte rendu. Il demande par ailleurs que celle-ci y soit annexée. Le président accepte et y joindra ses commentaires. Il sera précisé dans le CR qu'il s'agissait d'un jugement personnel du président, qui le maintient.

Le CR ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

### 2) Mise à jour de *Pays, territoires et villes du monde* (PTVM)

À l'occasion de la révision complète de la liste PTVM réalisée afin d'encoder le texte sous forme de données structurées en relation avec le référentiel de l'INSEE, un certain nombre de modifications ont été proposées, notamment pour améliorer la lisibilité du document au format PDF.

#### 2.1. Modifications de mise en forme

- Les pays apparaissent en gras et en corps 12 (au lieu de 10), les articles éventuels sont en romain. Les variantes restent en corps 10.
- Les noms de territoires sont figurés en italiques et en corps 11 au lieu de 10. Cela différencie le nom du territoire du nom du chef-lieu situé au-dessous.
- Les noms de capitales et de ville sont décalés par rapport au nom de pays ou de territoire.
- Les noms de territoires dépendants décrits à l'article de leur entité souveraine sont décalés.
- Un espacement a été ajouté autour de chaque ligne séparatrice.

#### 2.2. Suppression d'informations redondantes

- Suppression des doublons dans les romanisations : dans le cas où les systèmes de romanisation utilisés en France et à l'ONU sont différents, la romanisation française est suivie entre parenthèses de la romanisation en vigueur à l'ONU. Dans certains cas, cela conduit à des doublons : ex. *Minsk (Minsk)*. Ce qui n'apporte aucune information (autre que de savoir que la romanisation est identique dans deux systèmes différents) et alourdit le tableau. D'autre part, le fait qu'il n'y ait qu'une seule graphie indiquée, quand des graphies sont mentionnées par ailleurs entre parenthèses, montre de lui-même qu'en l'espèce, les deux romanisations sont identiques dans les deux systèmes.
- Dans la colonne « genre », suppression de la mention « n. » et des variantes entre parenthèses redondantes du type « n. m. (n. m.) (n. m.) ». On ne garde que les mentions « m. » ou « f. » pour « masculin » ou « féminin » (éventuellement suivies de « pl. »). L'en-tête devient « Genre ou Genre et nombre ».
- Remplacement de « , ou » par « ou » / « ou » selon le contexte.

#### 2.3. Homogénéisation de présentation

- Dans la section « noms locaux », les articles sont systématiquement placés devant les noms. On trouvait par exemple, « la République démocratique du Congo » mais « Congo (le) » ou bien « United States (the) » mais « the Virgin Islands ».
- Précision systématique du gentilé de l'entité et du gentilé du chef-lieu lorsque le nom de l'entité et du chef-lieu sont identiques (Macao, Gibraltar, Hong Kong...).

#### 2.4. Noms et codes ISO des langues

- Des codes ISO manquants sont ajoutés : Afghanistan [dari (**prs**)], Afrique du Sud [pedi (**nso**)], Bonaire [papiamentu (**pap**)], Groenland [groenlandais (**kl**)], Kiribati [gilbertin (**gil**)], Palos [paluan (**pau**)],

Papouasie-Nouvelle-Guinée [tok pisin (**tpi**)], Seychelles [créole seychellois (**crs**)], Timor-oriental [tetum (**tet**)], Tuvalu [tuvaluan (**tv1**)].

- Les noms de langues sont indiqués en français : « comorien » plutôt que *shikomori*, « rwandais » pour *rwanda*. Il est précisé que l'appellation « comorien » regroupe en fait quatre langues ayant chacune un code ISO, qui sont précisés en observations.

## 2.5. Modifications de la liste des entités

- Il convient d'ajouter des territoires codés dans le COG mais absents de PTVM : il s'agit des entités portugaises et espagnoles hors Europe : les Açores, les îles Canaries, Ceuta, Madère, Melilla, les Présides. Une ligne de renvoi est ajoutée à leur ordre alphabétique vers l'entité souveraine où se trouve une description détaillée.
- Le renvoi et l'article « Bonaire, Saba, Saint-Eustache » ont été scindés en articles distincts pour chacune des trois îles : ce regroupement d'îles aux caractéristiques géographiques et linguistiques différentes n'était que « technique » et compliquait la présentation.
- Ajout d'un article Eswatini, renvoyant à Swaziland.
- Suppression de l'entité « Etats-Unis (îles mineures éloignées des) » à l'article « États-Unis », qui double avec les lignes présentant chacune des neuf entités dont le regroupement sous cette appellation n'est que « technique » (huit sont situées dans le Pacifique et une dans les Antilles). Une ligne « *Mineures éloignées des États-Unis (les îles)* » dans la liste alphabétique générale renvoie toujours à l'article « États-Unis » et à chacune de ses entités constitutives.

## 2.6. Modifications diverses (par pays)

- **Birmanie** – Suppression du mot « nouveau » (faisant référence à l'année 2005).
- **Bosnie-Herzégovine** – Ajout en *Observations* pour Banja Luka : « Centre administratif de la République serbe de Bosnie-Herzégovine. »
- **Burkina Faso** – Ajout d'une observation : « Depuis la révision constitutionnelle du 30 décembre 2023, les langues nationales sont les langues officielles, tandis que le français est langue de travail. »
- **Faisans (l'île des)** – Renvoi du territoire vers les entités souveraines (Espagne et France), comme tous les territoires dépendants et non l'inverse (les articles France et Espagne renvoyaient à l'article « Faisans (l'île des) ». Suppression du doublon, « sous l'autorité de ».
- **Irak** – Modification du commentaire « L'arabe et le kurde sont langues officielles (art. 4 de la constitution du 15 oct. 2005). » L'article 11 concerne la désignation de la capitale, Bagdad.
- **Israël** – Ajout du commentaire : « L'hébreu est langue officielle et l'arabe 'langue à statut spécial' depuis la loi du 19 juillet 2018 ». À la suite du transfert de quelques ambassades à Jérusalem, mise à jour : « la plupart des ambassades se situent » au lieu de « les ambassadeurs résident » à Tel-Aviv.
- **Italie** – Suppression d'accents erronés aux noms locaux *Napoli* et *Venezia*. (« Nàpoli », « Venézia »).
- **Kazakhstan** – « Almaty » au lieu de « ALMATY », qui n'est plus capitale.
- **Kiribati** - Correction de « gilbertien » en « gilbertin » pour le nom de la langue locale.
- **Libye** - Benghazi n'est plus co-capitale. Modification : « Co-capitale de 1951 à 1969. »
- **Macédoine du Nord** – Correction de la phrase « Nom officiel reçu du service du protocole et de liaison de l'ONU le 14 février 2019. »
- **Malaisie** – Mise en majuscules de « PUTRAJAYA », car « capitale administrative et politique ». à l'instar de Kuala Lumpur qui est « capitale constitutionnelle ».
- **Mali** – Ajout d'une observation : « La constitution du 22 juillet 2023 (art. 31) indique que les langues nationales du Mali sont langues officielles et que le français est la langue de travail. »
- **Mayotte** – Ajout en *Observations* de « Mamoudzou est le chef-lieu depuis le 27 août 2023. Dzaoudzi est l'ancien chef-lieu. »
- **Norvège** - Correction de « bokmal » en « bokmål ».
- **Ouzbékistan** - Remplacement de « ouzbek, -èke » par « ouzbek, ouzbèke », cf. « turc, turque ». Le tiret représentant par ailleurs la forme masculine dans son intégralité.
- **Palaos (îles)** - Ajout de « Ancienne capitale. » dans la rubrique *Observations* pour Koror.
- **Papouasie-Nouvelle-Guinée** - Le nom du pays est « Papua Niugini » en tok pisin plutôt que « Papuaniugini » (cf. constitution).
- **Paraguay** - En guarani, le nom officiel du pays est *Tetã Paraguái* (République du Paraguay) et celui de la capitale est « Paraguay » (cf. constitution).
- **Pays-Bas / Aruba** - Coquille : « papamiento » au lieu de « papiamento ».
- **Passion-Clipperton** - Remplacement du code ISO : « PF » par « CP ».

- **Royaume-Uni / Guernesey, Jersey et Man** - Suppression du renvoi de Jersey à Guernesey (descriptions indépendantes). Suppression d'informations redondantes sur les langues officielles.
- **Rwanda** - Le swahili est devenu langue officielle du Rwanda en février 2017. Ajout de lignes « swahili sw » et des formes *Rwanda / Jamhuri ya Rwanda et Kigali*.
- **Saint-Siège / Vatican** - Pour tenir compte de l'existence de ces deux entités distinctes et l'intégration dans le COG, « Vatican » peut être considéré comme « dépendant » et constituer un sous-code de « Saint-Siège ».
- **Saint-Pierre-et-Miquelon** – PTVM indique *miquelonnais* mais le gentilé figure avec deux « n » sur le site de la collectivité : <https://www.spm-ct975.fr/decouvrir-nos-iles-dexception/presentation-archipel/> et dans de nombreux documents d'histoire de Saint-Pierre-et-Miquelon : <https://grandcolombier.com/> → *étude ultérieure à mener*.
- **Suisse** - Ajout des noms locaux des villes en romanche : *Berna, Basilea, Geneva, Losanna, Turitg*.
- **Tanzanie** - Suppression de « , ou » entre *dodomais* et *salamite* (gentilés de deux villes différentes)
- **Tchéquie** – Modification de l'observation : « 'la République tchèque' est également utilisée en forme courte. » au lieu de « Variante : la République tchèque. ».
- **Zimbabwe** - Modification de l'observation sur le nombre de langues officielles, leur liste et ajout de codes ISO manquants.

## 2.7. Choix des villes

Une ou plusieurs villes sont souvent indiquées en plus des villes capitales mais les critères de choix n'apparaissent pas évidents (population, importance culturelle ou historique, exonyme connu, etc.) Le rapporteur suggère une future étude à ce sujet et propose de privilégier l'ajout de villes avec un exonyme français. Le président rappelle qu'un corpus existe, publié dans le « Tour du monde en français » du site internet de la division francophone du GENUNG.

La structuration des données permet la génération de différentes sorties, plus ou moins détaillées et dans plusieurs formats.

## POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

### 3) Présentation du fichier PTVM en données structurées

Le fichier PTVM a été structuré au format JSON, il est destiné à une exploitation informatique et non à être « lu » par un humain. Ce format permet facilement l'extraction de données, la conversion vers d'autres formats textuels (XML, CSV, etc.) et la publication sur le Web.

Une documentation du modèle de données utilisé, avec des exemples d'utilisation a été réalisée. À l'aide de ce « mode d'emploi », qui indique notamment les identifiants de chaque type d'information (*entId*, nom de l'entité ; *entType* pour « pays » ou « territoire » ; *entFormeCourte* pour la forme courte ; etc.), le fichier peut notamment être facilement interrogé sans aucune connaissance informatique en le chargeant dans une IA conversationnelle (par exemple le *DataAnalyst* de ChatGPT d'OpenAI) et en l'interrogeant en langage naturel. Les résultats sont ensuite téléchargeables sous forme de tableaux.

Le président indique que cette base de données doit maintenant être déposée sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) et que la CNT devra communiquer sur la disponibilité de cette nouvelle ressource.

Le rapporteur précise que les références des systèmes de romanisation utilisés ne sont pas encore indiquées dans le fichier.

Le représentant de l'INSEE souligne les échanges fructueux avec la CNT et ajoute que ce fichier, facile d'utilisation, sera prochainement utilisé notamment pour les noms de nationalités.

### 5) Changements toponymiques proposés par le président des États-Unis

Le 25 janvier 2025, le Président des États-Unis a publié un décret (*executive order*) pour « restaurer les noms qui honorent la grandeur américaine » :

Il renomme notamment « golfe d'Amérique » le plateau continental longeant le Texas, la Louisiane et la Floride au lieu de « golfe du Mexique » et redonne son nom précédent au Denali, point culminant des États-Unis (le mont McKinley).

Ces changements ont été entérinés par les instances toponymiques américaines et il ne s'agit que de « noms américains » qui ne s'imposent pas à tous. Le président indique avoir été sollicité par plusieurs médias à ce sujet en tant que président du GENUNG, mais l'ONU incite à la prudence sur ce sujet sensible.

Le représentant de l'IGN précise que cela ne change rien pour son institut mais déplore que Google Maps France indique dorénavant *golfe du Mexique (golfe d'Amérique)* pour toute la zone et pas seulement la zone côtière, et demande si la CNT pourrait intervenir. Le représentant du SHOM signale que l'*Organisation hydrographique internationale* a rappelé récemment qu'il n'y a pas d'accord international sur les toponymes maritimes. Le président indique que si réaction il devait y avoir, elle serait plutôt du ressort du ministère des Affaires étrangères.

### **3) Reconstitution par l'INSEE de l'historique des TOM français depuis 1943 pour intégration au COG**

Après la révision de l'historique du COG international, l'INSEE revoit actuellement l'historique des entités sous administration française (territoires, colonies, communes, etc.) depuis 1943. Le représentant de l'INSEE présente le projet et son état d'avancement.

La plus grosse partie du travail concerne les communes d'Algérie, du Maroc et de Tunisie et les événements qui les ont concernés. La base de données a été transmise à la CNT pour commentaires.

Le président souligne l'importance d'adopter une règle cohérente quant à la graphie des articles arabes dans les toponymes, la liste actuelle présentant en effet une grande variabilité de traitement. Il propose d'utiliser les mêmes règles que pour les articles français ou les articles en langue régionale dans les toponymes français : en l'occurrence, écrire « el » ou « al » en minuscules et entouré de tirets au sein d'un mot et avec une majuscule et suivi d'une espace et non d'un tiret en début de mot.

Le rapporteur soulève la question de la graphie du son « é », rendu avec ou sans accent aigu, parfois pour des noms assez proches (par exemple *Tebourba* et *Téboursouk*, en Tunisie).

Le représentant de l'INSEE précise que cette variabilité reflète les sources originales des COG historiques, mais que le respect du code numérique est plus important que la graphie du libellé qui y est attaché, pour lequel il est possible d'avoir une certaine latitude. Il remercie la CNT pour ses commentaires et précise que le millésime 2025 du COG devrait paraître courant mars.

Le président souligne le grand intérêt que représente ce travail.

### **5) Fusion des communes de Choye et Villefrancon (Haute-Saône)**

La CNT a émis un avis sur les propositions présentées et sa proposition de *Colombine*, au lieu de *La Colombine* initialement envisagé, a été retenue.

### **4) Préparation de la session 2025 du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (New York, 28 avril au 2 mai 2025)**

Le président indique que deux décisions importantes seront discutées lors de cette session :

- L'adoption d'un identifiant unique pour les villes du monde. La proposition du groupe de travail sur la gestion automatique des noms de lieux a été agréée par le groupe d'experts des Nations unies pour la gestion de l'information géospatiale mondiale (GGIM) ;
- Une résolution sur la question des exonymes.

Le groupe de travail sur les exonymes s'est réuni à Prague en avril 2024 et avait abouti à des formulations qui devaient faire l'objet d'un retour après consultation des experts nationaux. Le président du groupe de travail a reformulé par la suite cette proposition, et un consensus semble se dégager sur cette nouvelle formulation, traduite par le président :

*« Le groupe d'experts des Nations unies recommande que, bien que reconnaissant le principe de réduire l'usage des exonymes qui présentent un potentiel de problèmes internationaux, l'usage des exonymes devrait être respecté dans la normalisation des noms géographiques quand ils sont des éléments vivants et vitaux des langues individuelles. »*

Le président souligne que si ce texte est accepté, ce serait une avancée significative dans le sens défendu de longue date par la CNT. La restriction de l'usage des exonymes ne serait plus limitée qu'à de rares cas où ils posent effectivement des problèmes, ce qui restreindrait beaucoup la portée des résolutions antérieures hostiles aux exonymes. Cette résolution reconnaîtrait par ailleurs que certains exonymes font partie du patrimoine culturel des nations et doivent pouvoir être employés librement.

Toutefois, il y a toujours des risques d'opposition de dernière minute, notamment de pays historiquement hostiles aux exonymes.

Le cas de la Turquie est évoqué, notamment l'importante campagne de publicité touristique « goTürkiye ». Le président estime que, malgré ces efforts, l'usage a peu de chance de changer, et que, pratiquement, c'est l'utilisation de l'exonyme anglais plutôt que de l'exonyme français qui gêne les Turcs.

### **Question diverse**

La décision de la cour d'appel de Bordeaux, qui a débouté la ville de Biarritz qui contestait la décision en première instance de débaptiser le quartier de *La Nègresse* après l'action d'une association qui estimait ce nom insultant, est évoquée. Cette décision a été contestée et portée devant le Conseil d'État par la ville.

Il est rappelé que même si l'étymologie du mot est exempte de racisme, c'est le ressenti actuel qui entre en ligne de compte.

Le président remercie les participants à cette longue mais productive réunion.

*L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h30*